



# CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 18 Janvier 2023



## Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 13 Janvier 2023 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

### Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Catherine LANOY, Monsieur François SÉGURA, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE.

### **Maires Adjoints**

Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Jacques DEGRAVE, Monsieur Hervé FOUBLE, Monsieur Franck MIELLOT, Madame Emmanuelle DECLETY, Madame Francine RIBREUX, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Madame Séverine DUVIVIER, Monsieur Matthieu DEVOS, Monsieur Thibaut KUEHN.

### **Conseillers Municipaux**

### Conseiller municipaux ayant donné pouvoir :

Madame Christine BOUTOILLE, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Madame Linda PATOU, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Monsieur Yves SACÉPÉ, Monsieur Laurent BILLET, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel HERBERT,

### Conseillère municipale excusée :

Madame Marianne SPEISSER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 22

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre EVRARD, Maire ouvre la séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 Décembre 2022**

Il est adopté à l'unanimité des présents.

## Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

### ➤ Décisions du 14 décembre 2022

- Un contrat d'engagement pour le spectacle de Noël pour les enfants du groupe scolaire le jeudi 15 décembre 2022 a été passé avec Monsieur Romain PRZENICZKA, moyennant un cachet de 471,62 € net (hors cotisations GUSO).
- Un contrat d'engagement pour l'animation du goûter des aînés le mercredi 18 janvier 2023 a été passé avec Monsieur Marc PÉLERIN, moyennant un cachet de 300 € net (hors cotisations GUSO).

### ➤ Décision du 6 janvier 2023

Un contrat pour la réalisation de la mission CSPS relatif au marché des travaux de sécurisation de voirie aux abords du Groupe Scolaire et de la rue des Bruyères a été passé avec la société CONTRÔLE G moyennant un coût de 700 € HT.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

Madame Emmanuelle DECLETY est désignée Secrétaire de Séance.

## DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Délibération n° 1 :

Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer - Renouvellement de la convention pour la collecte incitative des papiers cartons -

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la CAPSO définissant les modalités d'alimentation des bornes en papiers/cartons, ainsi que les termes du partenariat entre la Commune de Wizernes et la CAPSO et portant le montant des recettes reversé aux associations labellisées de 56 € à 66 €. Il est décidé également de maintenir les associations désignées précédemment pour être partenaires de cette action, à savoir :

- L'Amicale Laïque,
- La Coopérative du groupe scolaire de l'école Lévy Ullmann Perrault,
- Le Cyclo Club Wizernois.

Madame LANOY et Monsieur SACÉPÉ étant membres du bureau de l'Amicale Laïque, n'ont pas pris part au vote.

*Madame RIBREUX, souhaitant connaître les raisons du choix de ces 3 associations, Monsieur EVRARD informe que :*

- *Pour le cyclo Club : L'association collectait les papiers/cartons et les revendait à l'entreprise DEROO avant la mise en place de ces bornes et la commune n'a pas souhaité la léser.*
- *Pour l'Amicale Laïque : le choix a été fait en fonction de l'importance du nombre d'adhérents à l'Association.*
- *Pour la coopérative scolaire : le but est d'inciter les élèves et leurs parents à apporter leur contribution aux recettes de la coopérative scolaire. Il précise qu'il est prévu que cette borne soit déplacée à l'extérieur du groupe scolaire.*

*Madame VERRELLE informe à cet effet que ce déplacement a fait l'objet d'une demande en conseil d'école.*

### **Délibération n° 2 :**

Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer - Transfert de la compétence "Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid" -

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le transfert à la CAPSO de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain » et autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération prise.

*Pas d'observations.*

### **Délibération ° 3 :**

Projet d'exploitation et d'extension d'une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) et de création d'une plateforme de valorisation de déchets issus des chantiers de travaux publics par la Société HELFAUT TRAVAUX -

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable au Projet d'exploitation et d'extension d'une ISDI et de création d'une plateforme de valorisation de déchets issus des chantiers de travaux publics de la société HELFAUT TRAVAUX, rue des Garennes et rue Profonde sur la commune d'Helfaut.

*Pas d'observations.*

### **Délibération n° 4 :**

Publicité et affichage des actes administratifs suite à la réforme -

Après s'être fait rappeler l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la publication des actes de la commune sous forme électronique sur le site internet de la Commune, et de procéder à la publicité par publication papier en cas de problème informatique.

*Pas d'observations.*

## **FINANCES**

### **Délibération n° 5 :**

Retrait de la Commune du service commun Ingénierie financière : dette et prospective de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer -

Considérant le coût du service et les besoins réels de la Commune, à l'unanimité le conseil municipal décide du retrait de la Commune du service commun Ingénierie financière de la CAPSO à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, conformément aux termes de la convention.

*Une précision a été donnée à la demande de Monsieur DEGRAVE à savoir que cela représente une économie 2 500 € pour la Commune.*

### **Délibération n° 6 :**

Décision modificative au Budget général 2022 -

Afin que le Service de Gestion Comptable puisse prendre en charge les mandats qui ont dû être annulés et réémis dans le cadre des travaux de la maison médicale pour les années 2020, 2021 et 2022, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative consistant à affecter un crédit 344 720,44 € en dépenses d'investissement au compte 2313-020 (Immobilisations en cours - Construction), et à affecter une somme identique en recette d'investissement à la même imputation.

*Pas d'observations.*

**Délibération n° 7 :**

Reconduction de l'abondement par la commune, de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer pour l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants, pour l'année 2023 -

A l'unanimité, le conseil municipal décide, comme les années précédentes, d'abonder l'aide à l'accession à la propriété mise en place par la CAPSO destinée aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide fixés pour les années 2019 à 2022, et de fixer le montant de la subvention à 2 000 € par logement pour 4 dossiers.

*Pas d'observations.*

L'ordre du jour épuisé, Monsieur EVRARD donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

✓ Monsieur DEGRAVE fait part de sa satisfaction de la mise en place de bennes à papiers/cartons et des bornes incitatives, mais il constate qu'elles sont vite pleines.

A cet effet, Monsieur EVRARD informe qu'effectivement le service ne suit pas car le camion qui vide habituellement les bennes a eu un incident en fin d'année et que pendant le temps de sa réparation le camion utilisé peut faire 80 bennes par semaine, alors que le camion habituel en faisait 40 par jour.

Quant à la situation des bennes sur le territoire de la commune, Monsieur EVRARD informe qu'en principe le QR Code de chaque benne renvoi sur les différents endroits et Monsieur MIELLOT informe qu'ils sont repris dans le Wizernois de Décembre.

✓ Monsieur SACÉPÉ informe avoir assisté à l'Assemblée Générale de l'Aa d'O et transmet les remerciements qu'il a reçus, destinés aux services techniques et administratifs pour l'aide apportée lors des manifestations organisées par l'association, ainsi qu'à la Commune pour la subvention attribuée en 2022.

La secrétaire de séance,



Emmanuelle DECLETY

Le Maire,



Pierre EVRARD

Procès-verbal publié le 16 Février 2023